

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

Présents : M. BARRE Jean-Luc, Maire.

Mme : HÉRISSON Séverine,

MM : BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien

Excusés :

COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon

MASSON David, procuration à MÉAUDE Bernard

MOURA Marie, procuration à HÉRISSON Séverine

Absents :

Mme : MORIN Sandra,

MM : ROUSSEL Frédéric, TARDIVEAU Alexis.

A été nommé(e) secrétaire : Mme HÉRISSON Séverine

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Approbation des comptes rendus :

Compte rendu de la séance du 20.06.2023 : adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de la CLECT
2. DM N° 3 relative au chemin piétonnier
3. Convention Mon Logement 27
4. Achat camion
5. Demande de subvention - AMESCA
6. Protocole de convention de partenariat Présence Verte
7. Vente de terrain école – Station de lavage

1. RAPPORT DE LA CLECT (délibération 2023-040).

Jean-Luc BARRE expose au Conseil Municipal les dépenses en 2022 et les frais de scolarité en s'appuyant sur le rapport de la CLECT.

Le montant des dépenses 2022 s'élève à 149 126.40 € pour 107 élèves soit un coût moyen de 1 393.70 € par élève. Le coût moyen pour le CCPAVR est de 1 585.52 € alors qu'en 2021, il s'élevait à 1 374.68 €.

Concernant les frais de scolarité :

- Interne à la CCPAVR, il y a le principe de réciprocité donc nécessité d'un accord des deux communes concernées.
- Externe à la CCPAVR, il y a une convention entre la commune concernée et le Président de la CCPAVR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le rapport de la CLECT sous réserve de vérifier les imputations entre les communes recevant des élèves externes à la CCPAVR.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUILLET 2023

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon MASSON Davis, procuration à MÉAUDE Bernard MOURA Marie, procuration à Mme HÉRISSON Séverine		

2. DM N°3 (délibération 2023-041).

CHEMIN PIETONNIER

La délibération 2023-038, dont l'objet était DM N°1 Chemin piétonnier, est annulé en raison d'une erreur d'imputation en comptabilité et est remplacé par la délibération 2023-041.

En effet, les travaux du Chemin piétonnier ont été comptabilisés par erreur au compte 2151 alors qu'ils doivent être comptabilisés au compte 2041412.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041412 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	82 893,29 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	82 893,29 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	82 893,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	82 893,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	82 893,29 €	82 893,29 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

TRAVAUX ARMOIRE ET HORLOGE ELECTRIQUE

SIEGE27 ayant réalisé des travaux supplémentaires, il est nécessaire d'augmenter les crédits du compte 204111 de 1100 € en prélevant les crédits au compte 2135.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204111 : Etat - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installat ⁿ générales, agencements, aménagements des construct ⁿ	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 100,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

REPARATION DU CAMION

Considérant qu'il s'agit de grosses réparations, le Conseil Municipal décide de payer la facture des réparations qui s'élève à 4 000 € en investissement. L'augmentation de crédits se fera au compte 21571 et la diminution de crédits se fera au compte 2135.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité la décision modificative relative au chemin piétonnier, à l'augmentation des crédits pour le paiement des travaux électriques et à la réparation du camion.

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon MASSON Davis, procuration à MÉAUDE Bernard MOURA Marie, procuration à Mme HÉRISSON Séverine		

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUILLET 2023**

3. CONVENTION MONLOGEMENT27 (délibération 2023-042).

La convention MonLogement27 définit les règles applicables aux réservations de logement sociaux relevant du contingent réservé par la ville de Montfort-sur-Risle sur le patrimoine de Monlogement27.
Il s'agit donc du droit de réservation des collectivités locales des logements conventionnés.

La Loi Elan (évolution du logement de l'aménagement et du numérique) N° 2018-1021 a mis en place une réforme relative aux droits de réservation en flux annuel qui s'appliquera en novembre 2023.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, MonLogement27 propriétaire des logements conventionnés à Montfort-sur-Risle propose une Convention de gestion en vue de l'attribution desdits logements.

Cette convention vise à définir les modalités d'exercice des droits de réservation du patrimoine local social et formalise le droit de réservation du réservataire dans sa commune et défend de manière contractuelle les modalités d'utilisation de ce contingent communal.

Il s'agit de déterminer le nombre d'attribution de logements réservés.

Pour ce faire, on part du patrimoine locatif social concerné (logements conventionnés), la réservation porte sur un flux annuel e logements exprimé en pourcentage du patrimoine locatif social selon le calcul suivant :

Assiette du calcul de flux :

Etape 1 : Parc locatif – logements déformé nouvelle – logements vendus ou démolis = stock de logements x taux de rotation = nombre de logements disponibles à la location.

Etape 2 : Nombre de logements disponibles – estimation des logements dédiés à la rénovation urbaine – estimation des logements nécessaires pour les mutations = nombre de logements disponibles

Le recensement des droits entrants pour les collectivités territoriales résulte des garanties d'emprunt et/ou d'un apport financier en foncier.

La part du réservataire = nombre de droits de suite / nombre de logement concernés par le flux x 1 – taux de rotation moyen des 3 dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur le Maire signe la convention MonLogement27.

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon MASSON Davis, procuration à MÉAUDE Bernard MOURA Marie, procuration à Mme HÉRISSON Séverine		

ACHAT CAMION

Cette délibération est reportée car des frais de réparation sont engagés pour le camion.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AMESCA (délibération 2023-043).

L'association Montfortaise et Saint-Philbertoise des Commerçants, Artisans et Professions libérales (A.M.E.S.C.A.) demande une subvention pour aider à l'organisation de la manifestation « Monfort en fête » qui aura lieu le 02 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 800 € à l'A.M.E.S.C.A.

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon MASSON Davis, procuration à MÉAUDE Bernard MOURA Marie, procuration à Mme HÉRISSON Séverine		

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUILLET 2023**

PROTOCOLE DE CONVENTION DE PARTENARIAT PRESENCE VERTE

Cette délibération est reportée.

5. VENTE DE TERRAIN ECOLE – STATION DE LAVAGE (délibération 2023-044)

Le projet de construction d'une station de lavage auto sur la commune progresse.

Cette mise en œuvre dépendante du nouveau réseau d'assainissement sera située sur la parcelle 0341 et occupera 1500 m2 sur les 7636 m2 actuels.

Cette station de lavage auto bordera la RD130 pour son accès et aura sa sortie sur l'arrière de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire, à 10 voix POUR et à 2 voix ABSTENTION, pour :

- **Borner la parcelle de 1500 m2 ;**
- **Vendre la parcelle ;**
- **Signer tous les documents relatifs à cette vente.**

POUR : 12	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, HÉRISSON Séverine, LAMOTTE Christian, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien COYARD Brigitte, procuration à M. BENOIST Yvon MASSON Davis, procuration à MÉAUDE Bernard	HÉRISSON Séverine s'abstient car elle souhaite préserver le jardin pour les enfants et l'arbre qui les ombrage lors des pique-niques. MOURA Marie, procuration à Mme HÉRISSON Séverine	

INFORMATIONS

Pas d'informations.

QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE :

Pas de questions diverses.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 août 2023 à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H26.